

Les communautés parlent

Un résumé des consultations du logement de l'Ontario 2009



**HOUSING
NETWORK
OF ONTARIO**

Novembre 2009



Résumé

Le présent rapport du Réseau ontarien sur le logement synthétise des recommandations faites par des centaines d'Ontariennes et d'Ontariens ayant participé, entre juin et novembre 2008, à près de 40 rencontres et consultations communautaires axées sur la création d'une Stratégie de logement abordable. Au nombre de ces rencontres ont eu lieu des consultations menées par le gouvernement et convoquées par le ministre Jim Watson et par des députés provinciaux aux quatre coins de la province. Il y a eu aussi des forums organisés par les collectivités, où les députés ont été invités, ainsi que de simples assemblées publiques.

Les principaux messages à émerger de ces consultations étaient les suivants:

- **Les Ontariens ont besoin d'une stratégie à long terme globale de logement abordable, qui soit entièrement financée et dotée d'objectifs audacieux.**
- **L'insécurité du logement, la pauvreté et le sans-abrisme sont liés de manière inextricable.**
- **Les personnes ayant vécu l'insécurité du logement et la pauvreté liée à l'habitat doivent avoir une place centrale dans les choix de toute stratégie liée au logement.**

Les participants aux consultations ont également identifié un certain nombre de besoins cruciaux à prendre en ligne de compte dans la stratégie à long terme sur le logement abordable de la province:

- **L'abordabilité du logement pour les Ontariens à faible revenu:** L'accès à des logements convenables, adéquats et adaptés est hors de portée pour beaucoup d'Ontariennes et d'Ontariens. Il faut adopter des mesures pour réduire le fossé séparant les coûts du logement et les faibles revenus.
- **Offre et qualité des logements abordables:** Il faut augmenter le bassin des unités de logement à coût abordable et dédier un financement permanent à la construction de nouveaux immeubles, l'entretien et les réparations.
- **Des appuis et des programmes pour permettre à la population ontarienne d'accéder et de conserver l'accès au logement abordable:** Certaines personnes ont besoin de mesures de soutien pour accéder équitablement à un logement abordable et conserver ce logement, p. ex. des programmes d'appui au logement, de prévention des évictions et de rétention des logements.
- **Réforme des lois sur le logement social et la location à usage d'habitation:** Les lois qui régissent présentement le marché locatif social et privé doivent être réformées pour mieux protéger les locataires et offrir une marge de manœuvre aux pourvoyeurs de logement social.
- **Équité pour les collectivités historiquement désavantagées:** En Ontario, certains groupes de gens connaissent des taux plus élevés de pauvreté et d'insécurité liée au logement, et la stratégie devrait comprendre des mesures ciblées en vue d'assurer des résultats bénéfiques équitables.
- **Coordination et coopération:** Toute stratégie à long terme de logement abordable intégrée à l'effort de réduction de la pauvreté doit miser, pour réussir, sur une coopération entre les divers ministères et niveaux de gouvernement.
- **Mesure des progrès:** Il nous faut des outils de mesure et des cibles concrètes pour veiller à ce que l'ensemble des Ontariens en ayant besoin disposent d'un accès équitable à des logements abordables et convenables.



Présentation du Réseau ontarien sur le logement

Selon le recensement de 2006, un locataire ontarien sur cinq dépense plus de 50% de ses revenus en loyer. Dans l'ensemble de l'Ontario, 627 000 ménages manquent de ressources de base en logement, vivant dans des habitations hors de prix, sous-standard, surpeuplées ou les trois à la fois. L'Association du logement sans but lucratif de l'Ontario signale que l'on compte en 2009 plus de 129 000 ménages en attente de logements sociaux dont le loyer serait proportionnel à leurs revenus. Les temps d'attente peuvent atteindre 20 ans.

Les Ontariens trouvent frustrante l'absence de leadership du gouvernement provincial. De 2001 à 2007, chaque province et territoire canadien a augmenté ses dépenses publiques en matière de logement... à l'exception de l'Ontario. Il est clairement plus que temps pour l'Ontario de traiter ces problèmes. Les défenseurs du droit au logement ont été heureux de voir le gouvernement provincial s'engager en décembre 2008, dans le cadre de sa Stratégie de réduction de la pauvreté, à mettre sur pied une Stratégie à long terme sur le logement abordable pour notre province. Nous avons fait front commun autour du Réseau ontarien sur le logement, constitué d'activistes anti-pauvreté, de défenseurs des sans-abri et du logement social, de groupes de promotion et de défense de l'équité et des droits de la personne, d'organismes sans but lucratif, de locataires qui ont vécu la pauvreté et d'autres personnes ou organismes qui œuvrent pour que le gouvernement provincial instaure la stratégie de logement abordable intégrée et entièrement financée dont nos collectivités ont besoin.

Le présent rapport vient synthétiser des recommandations et mémoires officiels déposés par plusieurs centaines d'Ontariens ayant participé à près de 40 rencontres communautaires et consultations axées sur l'élaboration d'une stratégie de logement abordable et tenues entre juin et novembre 2009. Ces rencontres ont inclus des consultations gouvernementales, convoquées par le ministre Jim Watson et des députés provinciaux de circonscriptions de tout l'Ontario. Il y a aussi eu des forums organisés par les collectivités, où les députés ont été invités, et des assemblées publiques. Plus de 25 députés provinciaux ont participé à ces consultations au cours de l'été et de l'automne.

Le Réseau ontarien sur le logement (ROL) a reçu des rapports écrits de 30 de ces rencontres, rédigés par des membres du EOL et des contacts communautaires ayant participé aux consultations.

Pour plus de renseignements et pour vous joindre aux centaines d'autres personnes et organisations ayant endossé la Déclaration du Réseau ontarien sur le logement, veuillez vous rendre au www.stableandaffordable.com. Notre Déclaration y est affichée à l'Annexe B.

Le **Réseau ontarien sur le logement** est constitué d'activistes anti-pauvreté, de défenseurs des sans-abri et du logement social, de groupes de promotion et de défense de l'équité et des droits de la personne, d'organismes sans but lucratif, de locataires qui ont vécu la pauvreté et d'autres personnes ou organismes qui œuvrent pour que le gouvernement provincial instaure la stratégie de logement abordable intégrée et entièrement financée dont nos collectivités ont besoin. Pour obtenir plus de renseignements sur ces questions, visitez www.stableandaffordable.com.



Trois thèmes d'ensemble

Trois thèmes d'ensemble ont émergé de ces rencontres et consultations communautaires:

1

Les Ontariens ont besoin d'une stratégie à long terme globale de logement abordable, qui soit entièrement financée et dotée d'objectifs audacieux.

- Il ne suffit pas de maintenir les programmes existants; il est clair que le système actuel ne répond pas équitablement ou adéquatement aux besoins liés au logement en Ontario.
- Il faut investir de façon soutenue et permanente dans des programmes de logement abordable. Il n'existe pas de solution-miracle, mais il est urgent d'agir.
- Il doit y avoir des mesures coopératives prises par tous les paliers de gouvernement si nous voulons avoir un impact significatif sur la crise du logement en Ontario.

2

L'insécurité du logement, la pauvreté et le sans-abrisme sont liés de manière inextricable.

- Les causes fondamentales du sans-abrisme et de l'insécurité de logement sont une absence de logements qui soient à la portée des Ontarien-ne-s à faible revenu et une absence de mesures de soutien appropriées pour obtenir et conserver un logement.
- La crise de logement affectant l'Ontario est à la fois un problème de logement et un problème de revenu.
- La qualité du logement aide les gens à participer à l'économie, et les solutions à la pauvreté et aux problèmes économiques contribueront à fournir aux gens des moyens d'obtenir un logement.
- Le logement abordable est un bien public, un actif à long terme valable qui contribue à la santé et à la force des collectivités.
- Les logements abordables pour propriétaires-occupants peuvent aider les familles à échapper au cycle de la pauvreté.

3

Les personnes ayant vécu l'insécurité du logement et la pauvreté liée à l'habitat doivent avoir une place centrale dans les choix de toute stratégie liée au logement.

- Les gens qui ont vécu le sans-abrisme ou des conditions inadéquates de logement sont les experts quant aux éléments essentiels d'une stratégie sur le logement.
- Il importe de traiter avec respect et dignité les locataires à faible revenu et les résident-es de logements abordables.
- Les personnes vivant dans la pauvreté, qui ont besoin d'un logement abordable ou qui ont réussi à en obtenir un, devraient être consultées de façon inclusive durant toute l'élaboration de la stratégie à long terme de logement abordable et être impliquées dans l'évaluation de sa mise en œuvre.



7 Mesures essentielles pour une stratégie à long terme de logement abordable

Les participant-es aux consultations et aux rencontres ont formulé une vaste gamme de recommandations quant à ce que nécessitait une stratégie provinciale à long terme de logement abordable. D'un bout à l'autre de la province, plusieurs enjeux et recommandations de politiques ont été régulièrement répétées. Les sept principaux domaines d'action et d'inclusion politiques sont résumés ci-dessous:

1 **Abordabilité du logement pour les Ontarien-nes à faible revenu**



Nous subissons des coûts de chauffage plus élevés que la moyenne à cause de notre climat nordique, mais les barèmes d'aide sociale ne tiennent pas compte de ces coûts additionnels. Plus de locataires sont évincé-es quand elles ou ils n'arrivent pas à payer et le loyer et les factures de chauffage.



Ruth, participante à une table ronde
THUNDER BAY

Problèmes:

- La majorité des Ontariens à faible revenu dépendent du marché locatif privé, mais les loyers sont hors de portée de beaucoup de locataires. Le coût moyen du loyer pour les collectivités ontariennes de moyenne ou de grande dimension atteint maintenant 893 \$, et il est encore plus élevé dans certaines collectivités. Un locataire sur cinq dépense plus de 50% de son revenu en loyer.
- Les barèmes d'assistance sociale sont très faibles et n'arrivent pas à couvrir le loyer et les frais de subsistance dans la plupart des collectivités. L'allocation maximum de logement pour un couple dans le programme Ontario au travail est 560 \$, mais les loyers moyens pour des appartements à une chambre sont de 674 \$ à Sudbury, 723 \$ à Kitchener et 930 \$ à Toronto.
- Les règlements actuels en matière de loyer ne fixent aucune limite aux augmentations de loyer que peuvent imposer les propriétaires à de nouveaux locataires, ce qui conduit à une escalade rapide des baux dans certaines collectivités. À Hamilton, par exemple, les hausses de loyer ont surpassé l'inflation de 30 % entre 1997 et 2007.
- Beaucoup d'unités bâties aux termes des programmes actuels de logement abordable sont louées à 80 % des prix moyens du marché locatif, ce qui n'est pas vraiment abordable pour beaucoup de gens à faible revenu. Quant aux allocations fournies, il arrive qu'elles ne laissent pas suffisamment d'argent pour d'autres frais de subsistance.
- Les locataires et les propriétaires-occupants à faible revenu doivent assumer des frais élevés d'énergie et de chauffage, notamment dans les collectivités nordiques et rurales.



Recommandations:

- Augmenter la portion allocation de logement de l'assistance sociale à des taux qui permettraient aux locataires de payer les loyers en cours dans leur collectivité.
- Introduire une prestation universelle de logement qui serait versée chaque mois à l'ensemble des Ontariennes à faible revenu, sans égard à leur statut d'aide sociale, pour combler le fossé entre les revenus des locataires et leurs coûts de logement.
- Redéposer une loi sur le contrôle des loyers pour empêcher ceux-ci de s'élever hors de portée de beaucoup d'Ontariennes.
- Financer un programme allocation énergie qui offre une aide financière permanente aux Ontariennes incapables d'assumer les coûts énergétiques croissants.
- Veiller à ce que les logements locatifs bâtis dans le cadre des programmes de logement abordable financés par l'État s'accompagnent d'une aide au loyer assortie au revenu.



2 Offre et qualité du logement abordable

« Chacun a droit à une habitation convenable à prix abordable. Beaucoup trop de nos unités vieillissantes dites « abordables » souffrent de murs crevassés et même de moisissures. Une stratégie de logement abordable doit tenir compte des coûts récurrents de l'entretien et des réparations.

Charles, participant à une table ronde
KITCHENER

J'en ai ras le bol de vivre dans un taudis.

Karen, participante à une table ronde
OTTAWA

Après avoir passé 20 ans à payer un loyer et n'avoir acquis rien d'autre qu'un toit au-dessus de ma tête, j'ai pu miser sur ce que j'ai pu économiser pour faire un paiement initial sur ma propre maison, grâce au programme de logement abordable pour propriétaire-occupant, ce qui me donne aujourd'hui une valeur nette. Le gouvernement doit appuyer ce programme pour permettre à d'autres gens d'en faire autant.

Sugith, participant à une table ronde
TORONTO

Problèmes:

- Les coupes à blanc imposées au financement fédéral et provincial du logement social au milieu des années 1990 font que les gens doivent aujourd'hui attendre plusieurs années pour accéder à un logement subventionné, faute de disponibilités. Dans Peel, ce délai d'attente dépasse 20 ans. À Ottawa, compte tenu du taux actuel de construction, il faudra 72 ans pour fournir du logement abordable aux 9 700 ménages inscrits au Registre de logement social de la Ville d'Ottawa.
- Une bonne partie des logements sociaux existants ont gravement besoin de réparations et d'entretien. À Toronto, par exemple, on estime à 300 millions \$ le coût de réparation du parc de logements sociaux; à Ottawa, ces coûts atteignent 200 millions \$.
- La plupart des logements locatifs sont énergivores, et les locataires qui paient leurs coûts de chauffage et d'électricité n'ont aucun contrôle sur des améliorations possibles, telles de nouveaux appareils électriques ou l'apport d'améliorations aux fenêtres.
- Il manque cruellement de logements sociaux et à but non lucratif qui soient accessibles aux personnes handicapées ou qui permettent de vieillir chez soi.
- Il manque dans plusieurs collectivités d'unités de logement capables d'accueillir de grandes familles; à d'autres endroits, ce sont les logements pour personnes seules qui sont en pénurie. Cette situation a des impacts particuliers sur les familles et les jeunes des collectivités d'arrivants et d'ethnicité diverse, comme on peut le constater dans le quartier de Scarborough, entre autres.
- Beaucoup de propriétaires n'assurent aucun entretien de leurs bâtiments et ne tiennent pas compte des plaintes des locataires au sujet de conditions médiocres et dangereuses. Les locataires de plusieurs collectivités – dont Owen Sound, Thunder Bay, Peel, Toronto et ailleurs – éprouvent beaucoup de frustration face à l'irrespect des règlements municipaux sur la santé et la sécurité des logements locatifs privés. Ils et elles signalent des conditions médiocres et dangereuses dans les habitations à loyer modique dont les propriétaires n'entretiennent pas ou ne réparent pas les appartements.
- Il existe dans plusieurs collectivités des propriétés privées abandonnées et des terrains appartenant à l'État qui demeurent inoccupés et inutilisés.



Recommandations:

- Le gouvernement ontarien doit investir dans un programme permanent, financé annuellement, pour créer dans toute la province de nouvelles habitations abordables et accueillantes, dont le loyer sera indexé au revenu des locataires. L'administration fédérale a également un rôle à jouer dans le financement d'une stratégie nationale de logement.
- Le gouvernement ontarien doit subventionner un programme de réparation et d'entretien régulier de logements abordables neufs et existants.
- Pour assurer l'accessibilité de logements aux personnes handicapées, il faut intégrer des principes d'accès et d'accessibilité universels à la conception de toutes les nouvelles unités de logement abordable et financer des programmes de rénovation visant à améliorer l'accessibilité des logements sociaux existants.
- Le gouvernement provincial doit subventionner les services d'entretien et d'application des normes pour garantir des mesures d'enquête et d'application en bon temps des normes sur la propriété résidentielle dans les domaines de juridiction provinciale.
- L'on doit réserver des terrains appartenant à l'État pour la construction de nouveaux logements abordables.
- Donner aux municipalités le pouvoir d'instaurer des politiques d'inclusion en matière de logement afin de créer des unités à prix abordable dans les nouveaux ensembles résidentiels.
- Donner aux municipalités le pouvoir d'exproprier des propriétés abandonnées pour les réhabiliter et convertir aux fins du logement abordable..
- Le gouvernement ontarien doit financer des programmes de logement abordable pour propriétaires-occupants et réclamer plus de financement fédéral.
- Permettre aux pourvoyeurs de logement sans but lucratif d'obtenir un refinancement en empruntant sur la base de la valeur de leurs actifs ou par d'autres moyens, afin d'apporter des réparations de biens d'équipement à leur parc locatif.
- Encourager les collectivités à revenu mixte en créant des logements abordables dans tous les quartiers.
- Offrir aux promoteurs privés des mesures d'incitation à la création de logements abordables, ce qui pourrait se faire par des crédits fiscaux, une réduction des frais de développement ou d'autres options.
- Utiliser les capacités supérieures d'accès de la province au crédit à long terme et à taux réduits pour offrir à meilleur prix un financement à long terme du logement abordable.



3 Mesures de soutien et programmes



J'ai été sans abri et si je suis en vie aujourd'hui c'est grâce au logement muni de services de soutien. Cependant, comme beaucoup d'Ontariens, j'ai aussi eu besoin de mesures de soutien et d'autres types de services pour arriver à conserver mon logement.



Phillip, participant à une table ronde
TORONTO

Problèmes:

- Il manque de logements avec services de soutien. Certaines personnes, dont celles qui ont des problèmes de santé mentale, de toxicomanies et de déficiences, ont besoin de mesures de soutien pour conserver un logement. Par exemple, un tiers des personnes sans abri souffrent d'une grave maladie mentale.
- Beaucoup de personnes ne peuvent fournir le premier et le dernier mois de loyer lorsqu'elles cherchent un nouveau logis. Une personne qui travaille à temps plein au salaire minimum gagne 1 666 \$ par mois, mais la loyer moyen d'un appartement à une chambre à Toronto est de 930 \$, ce qui rend extrêmement difficile pour elles de fournir le premier et le dernier mois de loyer.
- En cas de difficultés financières à court terme, les locataires risquent l'éviction, qui les expose au sans-abrisme. En 2008, un nombre record de 57 148 ménages locataires ontariens ont été menacés d'éviction pour non-paiement de loyer. À Toronto, on estime qu'un tiers des personnes évincées aboutissent dans des refuges.
- Les personnes qui quittent des ressources d'hébergement, des établissements correctionnels et des centres de santé mentale ne trouvent souvent pas de logement approprié, au plan culturel ou autre, et peuvent se retrouver sans abri.

Recommandations:

- Le gouvernement provincial doit investir dans un financement permanent de programmes de logement approprié, au plan culturel ou autre.
- Maintenir et développer les programmes de prévention de perte domiciliaire et de rétention des logements, ainsi que les programmes de banque de loyers en vue de prévenir les évictions, et accorder des subventions aux locataires pour le dernier mois de loyer.
- Les plans de sortie des institutions comme les hôpitaux, les établissements correctionnels, les centres de santé mentale, les maisons d'hébergement pour femmes, etc., doivent inclure des liens à des services de logement abordable et des mesures de soutien, y compris des programmes de soutien au revenu et à la santé.



4 Réformes et mesures législatives



Les locataires de logements sociaux ont besoin d'un mécanisme de recours si on leur a refusé une mesure d'aide ou pour résoudre toute difficulté dans le processus de demande. Il est injuste de refuser aux gens la possibilité de contester une décision quand leur domicile est en jeu.



Seana, participante à une table ronde

KINCARDINE

Problèmes:

- La *Loi de 2000 sur la réforme du logement social (LRLS)* est punitive et contraignante pour les locataires.
- La *LRLS* transfère le contrôle et le pouvoir des collectivités à l'État, et les pourvoyeurs de logement social conservent peu de marge de manœuvre ou de décision.
- Le taux de 30 % du revenu facturé pour les unités de logement au loyer indexé au revenu est trop élevé pour certaines gens et il ne leur laisse pas suffisamment d'argent pour leurs autres frais de subsistance. Il ne reflète pas exactement certains coûts liés au logement, comme ceux des services publics.
- Les locataires de logements sociaux n'ont pas le droit de faire revoir ou porter en appel les décisions de leur refuser ou retirer une aide au loyer.
- Il existe dans la *Loi sur la location à usage d'habitation (LLUH)* des lacunes qui permettent aux propriétaires d'immeubles plus neufs d'échapper aux règles actuelles sur la hausse des loyers. Certain-es locataires de Sudbury ont dû faire face à des hausses de loyer de plus de 200 %.
- On déplore un manque d'information concernant les droits des locataires et un manque d'application des décisions rendues contre les propriétaires par la Commission de la location immobilière en matière de réparations et d'autres enjeux. Des propriétaires immobiliers de plusieurs collectivités comme Brampton se sont vu ordonner par la Commission de réparer leurs immeubles mais ils ne respectent pas ces ordonnances et n'en souffrent aucune pénalité.

Recommandations:

- Permettre aux locataires de porter en appel devant un tribunal autonome, tel la Commission de la location immobilière, les décisions de révocation des mesures d'aide.
- Réformer la *LRLS* et modifier ses règlements pour laisser plus de marge de manœuvre et d'autonomie aux pourvoyeurs de logements.
- Les locataires ne devraient pas se voir refuser un logement social en raison de dettes envers d'autres pourvoyeurs de logement social.
- Changer l'indexation du loyer au revenu de 30 % à 20 % du revenu brut, ou accorder une aide suffisante pour qu'il en reste suffisamment pour les frais de subsistance.
- Modifier la *Loi sur la location à usage d'habitation (LLUH)* pour retirer l'exemption de la réglementation des loyers consentie aux « nouveaux immeubles ».
- Assurer un financement adéquat à la Direction des enquêtes et de l'application de la loi pour qu'elle enquête et intervienne face aux violations de la *LLUH*.



5 Collectivités en quête d'équité

« Nous avons deux types de sans-abrisme invisible à Scarborough – les jeunes qui passent leurs nuits à dormir dans des cages d'escalier ou sur le sofa d'un ami, et les familles immigrantes qui habitent avec d'autres familles des appartements surpeuplés. À long terme, il nous faut plus de logements abordables et d'interventions en appui aux familles arrivantes et racisées. »

Israt, participant à une table ronde
SCARBOROUGH

Problèmes:

- Les membres de groupes marginalisés, y compris les personnes autochtones, les communautés de couleur, les personnes ayant des déficiences ou des problèmes de santé mentale, les mères autonomes, les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles, queer et transgenre, les jeunes et les autres, sont confrontées à une discrimination des propriétaires lorsqu'elles tentent d'obtenir ou de conserver un logement. Par exemple on leur dit qu'un logement est loué quand il ne l'est pas, ou on leur demande illégalement un dépôt, entre autres pratiques discriminatoires.
- Les membres de groupes historiquement désavantagés éprouvent des taux disproportionnés de pauvreté et donc d'insécurité liée au logement. Près de 25 % des ménages autochtones vivant hors-réserve éprouvent de graves besoins de logement. À Toronto, 60 % des familles pauvres appartiennent à des groupes racisés et 39 % des immigrants récents vivent dans la pauvreté.
- On note un manque de logements avec services de soutien pouvant fournir des mesures de soutien culturellement appropriées à des communautés marginalisées particulières.

Recommandations:

- Élargir la portée de la liste de priorité du logement social pour y inclure les personnes des communautés en quête d'équité, telles les personnes autochtones et racisées, les personnes handicapées, les patient-es en santé mentale et d'autres.
- Les autorités provinciales doivent assurer une application plus ferme et plus efficace du *Code des droits de la personne* quand des propriétaires infligent une discrimination aux locataires.
- Les autorités provinciales doivent fournir un meilleur financement à des programmes de logement avec mesures de soutien qui soient appropriés au plan culturel et linguistique et accessibles aux collectivités en quête d'équité.
- S'assurer que tous les emplois créés aux termes du programme de logement abordable bénéficient de manière équitable au groupes historiquement désavantagés.
- Modifier le *Code des droits de la personne* de l'Ontario pour y inclure explicitement des mesures de protection des personnes transgenre au plan de l'hébergement.



6 Coordination et coopération

« Une stratégie à long terme de logement abordable doit inclure une collaboration entre les ministres fédéraux et provinciaux concernés, y compris ceux du logement, des services sociaux et de la santé. »

Martha, participante à une table ronde
LINDSAY

Problèmes:

- Chaque collectivité éprouve des besoins différents, mais les programmes sont déterminés à des échelons supérieurs du gouvernement. Les promoteurs de logements abordables en régions rurales font face à de nombreux embâcles dus à des exigences d'ordre administratif ou autre.
- Les programmes de logement et les programmes connexes émanent de plusieurs ministères différents: ceux du logement, de la santé et des services sociaux. Le ministère des Affaires municipales et du logement peut fournir des fonds pour la construction de logements avec services de soutien, mais c'est le ministère de la Santé qui finance les programmes de mesures de soutien.
- Les municipalités ne peuvent assumer seules le coût des programmes de logement.
- Il y a parfois des discordances au niveau des politiques de logement entre les différents ministères ou paliers de gouvernement.
- Les locataires à faible revenu sont tenus à distance des prises de décision au sujet des programmes; elles et ils disposent de peu de choix en matière de logement et sont rarement respectés par les pourvoyeurs de logements et les propriétaires.

Recommandations:

- Les autorités provinciales devraient décharger complètement les municipalités des coûts du logement social.
- Le gouvernement provincial devrait financer les programmes de logement, mais les pourvoyeurs locaux devraient se voir accorder le contrôle de leur conception et leur mise en œuvre, pour une meilleure adaptation aux besoins locaux.
- La coordination du logement et des programmes connexes entre les ministères devrait être améliorée et formalisée.
- Les collectivités locales devraient être associées à la conception et à la mise sur pied des programmes de logement par le biais d'une consultation des intervenants locaux.
- Les Ontarien-nes à faible revenu et tous ceux et celles qui bénéficient des programmes de logement doivent être associés à la création, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes de logement. Il importe d'explorer des programmes de participation des locataires et des formules coopératives.



7 Mesure des succès



Le gouvernement doit écouter les personnes qui, comme moi, ont été sans abri et qui ont pu acquérir une meilleure vie grâce au logement, afin de trouver des solutions et de jeter des bases.



Linda, participante à une table ronde
TORONTO

Problèmes:

- Il nous faut une gamme d'indicateurs pour mesurer l'insécurité liée au logement et progresser dans la réduction et l'élimination de cette insécurité pour différents groupes sociaux.
- Beaucoup des programmes conçus pour aider les personnes à faible revenu n'ont pas bénéficié à certaines collectivités en quête d'équité, telles les peuples autochtones, les personnes de couleur, les immigré-es et les réfugié-es, les mères autonomes et les personnes handicapées.
- Il arrive souvent que les programmes ne soient pas imputables à la collectivité qu'ils sont censés desservir.

Recommandations:

- Il existe plusieurs indicateurs d'une stratégie réussie de logement abordable: des taux de pauvreté plus faibles, une baisse marquée du taux d'évictions, une élimination virtuelle du sans-abrisme, une demande faible pour des fonds d'urgence comme la banque de loyers, une réduction des listes d'attente de logements sociaux, la convenance et la qualité des logements, etc.
- Voici quelques exemples d'indicateurs de logement qui pourraient servir à mesurer les progrès effectués: le pourcentage d'Ontarien-nes consacrant plus de 30 % de leur revenu brut aux coûts d'hébergement; le pourcentage d'Ontarien-nes consacrant plus de 50 % de leur revenu brut aux coûts d'hébergement; le nombre d'Ontarien-nes en attente d'un logement de base; le nombre de ménages menacés d'éviction en raison du coût élevé des loyers; le nombre de ménages sur les listes d'attente de logement social et la durée des délais; nombre d'Ontarien-nes vivant dans des refuges d'urgence ou de sans-abris. Toutes ces données sont présentement disponibles à partir du recensement et d'autres sources.
- Les données concernant les conditions de logement des groupes historiquement désavantagés (Autochtones, nouveaux arrivants, personnes de couleur, personnes souffrant de handicaps physiques ou de difficultés mentales, femmes) doivent être clairement désagrégées et faire l'objet d'une surveillance pour veiller à ce que la stratégie leur soit également bénéfique.
- Les Ontarien-nes à faible revenu et les groupes communautaires doivent être associés à l'évaluation de la stratégie.
- Il importe d'adopter des cibles claires, avec des repères et un échéancier, pour pouvoir évaluer les résultats de façon adéquate et fiable.
- Le gouvernement devrait périodiquement évaluer ses programmes de prestation de logement et en rendre publics les résultats. Une évaluation de l'ensemble des programmes actuels devrait être publiée immédiatement pour mieux informer la Stratégie sur le logement abordable.



Conclusion

La rétroaction reçue de près de 40 rencontres communautaires de consultation organisées partout dans la province confirme que les Ontarien-nes réclament un leadership du gouvernement provincial dans l'adoption d'une Stratégie complète et à long terme de logement abordable, mue par une vision audacieuse et appuyée par des investissements continus. L'absence de logements abordables, stables et sécuritaires est un facteur crucial de l'appauvrissement des gens, les empêchant de participer pleinement à la société et à la force de travail. La création et la mise en œuvre d'une Stratégie à long terme efficace sur le logement abordable doivent inclure des personnes ayant une expérience vécue du sans-abrisme et du logement inadéquat, sur une base inclusive et équitable. Elles doivent aussi refléter une collaboration entre les ministères provinciaux concernés ainsi qu'avec l'administration fédérale. La population doit être en mesure de surveiller les progrès de la Stratégie ontarienne à long terme sur le logement abordable en vue d'atteindre des cibles et de respecter l'échéancier qui réduiront le nombre d'Ontarien-nes n'ayant pas accès au logement abordable. Cette exigence doit inclure le repérage des progrès effectués auprès des groupes historiquement désavantagés, tels les Autochtones, les collectivités racisées, les personnes immigrantes, les mères autonomes, les personnes souffrant de déficiences et de problèmes de santé mentale et les personnes transgenre.



Annexe A

Liste des consultations et des rencontres communautaires menées dans le cadre de la Stratégie à long terme sur le logement abordable, de juin à novembre 2009

Consultations officielles du MAML:

- SAULT STE MARIE
- RÉGION DE PEEL
- WINDSOR
- KITCHENER-WATERLOO
- SCARBOROUGH
- CENTRE-VILLE DE TORONTO (2)
- OTTAWA
- LONDON
- HAMILTON
- LINDSAY
- SUDBURY
- THUNDER BAY

Rencontres et forums d'initiative communautaire:

- SCARBOROUGH
- CENTRE-VILLE DE TORONTO
- THUNDER BAY
- HAMILTON (4)
- WINDSOR
- OWEN SOUND (2)
- SARNIA (2)

Consultations organisées par des députés provinciaux:

- KINGSTON AND THE ISLANDS – Gerretsen
- OTTAWA CENTRE – Naqvi
- SCARBOROUGH GUILDWOOD – Best
- NORTHUMBERLAND-QUINTE WEST – Rinaldi
- PETERBOROUGH – Leal
- OTTAWA-VANIER – Meilleur
- OTTAWA-ORLÉANS – McNeely
- HURON-BRUCE – Mitchell
- YORK, SOUTH-WESTON – Albanese
- NIPISSING – Smith
- PARRY SOUND-MUSKOKA – Miller
- YORK WEST – Sergio



Annexe B DÉCLARATION DE PRINCIPES DU RÉSEAU ONTARIEN SUR LE LOGEMENT

Nous considérons que toute personne en Ontario a le droit de vivre à l'abri de la pauvreté et avec dignité dans un logement qui est stable, adéquat, équitablement accessible et abordable.

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à élaborer une stratégie à long terme de logement abordable*. Le recensement de 2006 révèle qu'un ménage locataire sur cinq consacre plus de 50 % de son revenu au loyer, une proportion qui est demeurée constante au cours des dix dernières années. Plus de 260 000 ménages sont toujours obligés de faire des choix extrêmement difficiles entre le logement, la nourriture, les vêtements et les autres éléments de base que la plupart des Ontariens estiment nécessaires à leur existence.

Le gouvernement doit mettre en oeuvre une stratégie de logement dotée d'objectifs et d'un calendrier fermes pour diminuer et, ultimement, réduire à zéro le nombre des Ontariens qui se trouvent dans cette situation – une stratégie qui aborde sérieusement l'insécurité face au logement qui afflige différents groupes et différentes collectivités de façon disproportionnée.

La stratégie à long terme de logement abordable de l'Ontario doit répondre à quatre priorités:

1. **L'abordabilité du logement**, un objectif qui implique l'adoption de mesures pour accroître l'offre de logements abordables et rendre les logements existants plus abordables;
2. **La disponibilité de logements abordables** stables, sécuritaires, en bon état et effectivement adaptés à la diversité des besoins des collectivités, sur tout le territoire de l'Ontario;
3. **Des appuis, des programmes et des protections** qui aident tous les Ontariens à obtenir un logement abordable et adéquat dans un contexte équitable, puis à conserver ce logement et s'épanouir dans leur collectivité;
4. **Une manière claire de mesurer les progrès**, un objectif qui implique, l'adoption de cibles globales et des cibles axées sur des populations distinctes ainsi qu'un échancier, afin que l'insécurité face au logement et le sans-abrisme puissent être réduits de manière importante.

Créer et maintenir des logements abordables qui soient stables, équitablement accessibles et adéquats constitue une bonne politique sociale. Les personnes qui jouissent d'un logement stable sont en meilleure santé, elles sont plus productives, elles réussissent mieux à l'école et elles sont plus actives dans leurs quartiers. Les collectivités se renforcent, des emplois se créent, une économie plus compétitive émerge, et la pauvreté recule.

Il faut agir tout de suite. En pratiquant une stratégie à long terme de logement abordable qui soit à la fois complète et intégrée, on donnera de l'espoir à tous les Ontariens, principalement aux résidents des villes et des communautés rurales dont les besoins sont les plus criants, notamment : les sans-abri, les personnes qui demeurent dans des logements inadéquats, les Autochtones, les membres des collectivités racialisées, les nouveaux arrivants, les femmes, et les personnes qui ont besoin d'un logement avec services de soutien parce qu'elles éprouvent des problèmes de santé mentale, qu'elles ont été placées en établissement, qu'elles ont eu affaire au système de justice criminelle, qu'elles souffrent de toxicomanie ou du VIH/SIDA, ou qu'elles sont handicapées.

Nous exhortons la province à faire preuve de leadership et à reconnaître que le logement abordable est une priorité dans la lutte pour réduire la pauvreté. Nous savons que le sans-abrisme et l'insécurité face au logement peuvent être éliminés et que nous y arriverons si tous les paliers de gouvernement sont de la partie, si les différents ministères intéressés sont mis à contribution et collaborent, et si les personnes à faible revenu participent à notre lutte.

* *Rompre le cycle — La stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario, décembre 2008*